



Attestation de déplacement scolaire valable à partir du 1er décembre

publié le 29/11/2020

A l'attention des parents d'élèves :

Le nouveau justificatif est disponible dans votre pronote ; il est valable à partir du 1er décembre 2020.

Comme pour le précédent, il est signé, tamponné et daté et il reste à compléter l'identité.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.